



• PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaire, E.R.P. et E.R.T.

• PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Aptitude physique pour réaliser la formation.

• TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- Code du travail (Art R4227-39),
- Règlement E.R.P.,
- Règles A.P.S.A.D.,
- Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2h30,
- 1 session sur 1/2 journée



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par le client



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

• OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable :
 - > D'effectuer la vérification journalière de l'installation,
 - > De gérer l'alarme restreinte,
 - > De mettre en application la consigne particulière en cas d'alarme feu,
 - > D'effectuer les opérations de niveau 2 sur la centrale de détection.

• MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

• MOYENS TECHNIQUES

- Donner les codes de niveau 2 du SSI.

• MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.



• MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation.

• PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Le Système de Sécurité Incendie (45 min),
 - > Les équipements d'alarme (30 min).
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > L'exploitation du S.S.I. (40 min),
 - > Visite permettant d'identifier les organes du S.S.I. (25 min),
- Evaluations des apprenants et Bilan de la formation.

• TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Sur devis, nous consulter.

